

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12 et 13 à partir de la question 7

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 15

Date de la convocation : 19 juin 2020

L'an Deux Mil vingt,

Et le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, dans le cadre du COVID-19 à huis-clos, sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire

Présents : Francis NOUHANT – Maryse MONTASTIER – Yannick COITE – Catherine BILLAUD – Stéphane PITAVY – Franck PAJOT (à partir du point 7) - Martine GACON – Sabine LEVASSEUR – Fanny VACHON – Thierry FANAUD – Julien DELUDET – Pamela ETIENNE - Sandrine BOUNAB

Absent excusé ayant donné pouvoir : Franck PAJOT à Sandrine BOUNAB (jusqu'au point 6) – André AUROUX à Maryse MONTASTIER – Loïc MORDAN à Thierry FANAUD

Secrétaire de séance : Martine GACON

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Parcours Emploi Compétences 21h,
- Remboursement arrhes pour la location de la Salle Polyvalente,
- Facturation terrain non entretenu,
- Convention portage de repas cantine, année scolaire 2020-2021,
- Tarif repas cantine, année scolaire 2020-2021

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2020

Le compte rendu de la séance du 04 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 – AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES POUR LE LOT N°8 : PLOMBERIE, SANITAIRE, CHAUFFAGE, VMC

Monsieur le Maire propose de prendre un avenant avec l'entreprise DUMAS GIRY (lot n°8), concernant le marché de travaux « réhabilitation d'un ancien bâtiment en maison d'assistantes maternelles ».

En effet, des travaux modificatifs concernant le bloc kitchenette sont nécessaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTÉ l'avenant pour une moins-value de 901,91€TTC.

3 – BAIL DE LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de l'installation de Monsieur Thierry BESSAGUET, gérant de la SARL BESSAGUET Thierry pour le commerce de dépôt de pains, dépôt de viennoiseries, dépôt de pâtisseries et autres, situé 4 route de Montluçon à compter du 01^{er} juillet 2020. Pour cela, la signature d'une concession administrative est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la concession administrative avec Monsieur Thierry BESSAGUET, gérant de la SARL BESSAGUET, moyennant un loyer trimestriel de 503,63€ révisable chaque année, en fonction de l'indice de référence des loyers.

4 – BAIL ET SERVITUDES CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SAVERNAT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 06 octobre 2015 (D2015-056), le Conseil Municipal a accepté la promesse de bail emphytéotique proposée par la société NEOEN en vue de la construction et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune de Quinssaines. Un avenant a été également signé pour prolonger la promesse de bail pour une durée de 2 ans, suite à une délibération du 22 mars 2019 (D2019-024).

Il est nécessaire de signer le bail emphytéotique et des servitudes de passage.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique pour les parcelles suivantes :
BC189, BC 238, BC 312 et BC 319, lieudit Savernat,

Durée du bail : 30 ans moyennant une redevance annuelle sur la base de 2 500€ par hectare loué, soit un montant total de 11 618,25€ pour les 4,6473 hectares loués. Le montant de la redevance annuellement versée sera annuellement révisé à compter de sa 1^{ère} date anniversaire d'exigibilité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la servitude de passage sur la Rue du Stade pour les phases de construction et de démantèlement de la centrale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la servitude sur le chemin de Bartillat pour les phases de réparation, entretien et maintenance de la centrale.

5 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU SICTOM ET DU SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués du SICTOM.

SONT DÉCLARÉS ELUS, à l'unanimité :

- Francis NOUHANT
- Yannick COITE

Le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués du SIVOM.

SONT DÉCLARÉS ELUS, à l'unanimité :

- Francis NOUHANT
- Fanny VACHON

6 – MISE A SENS UNIQUE DE LA RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire propose, après avoir fait une réunion d'échanges avec tous les riverains concernés, de mettre en sens unique, une partie de la rue de l'Eglise, afin de sécuriser l'accès à la future Maison d'Assistantes Maternelles, actuellement en cours de construction, située au 7 rue de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de mettre en sens unique, une partie de la rue de l'Eglise, à Quinssaines, c'est-à-dire de la RD745 jusqu'à l'intersection de la rue des Rochers (sens montant de la rue de l'Eglise),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'arrêté correspondant.

7 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2020

Arrivée de Franck PAJOT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe le montant des subventions des associations de Quinssaines pour l'année 2020.

8 – PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES 21H

Monsieur le Maire explique que le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé et s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de créer un poste d'accueil et cantine scolaire (21h hebdomadaire) à compter du 24.08.2020 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

9 – REMBOURSEMENT ARRHEES LOCATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réservation de la salle polyvalente les 04 et 05 juillet 2020.

Le locataire a fait une demande d'annulation qui intervient moins de deux mois avant la date de l'évènement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE** de rembourser les arrhes versés d'un montant de 105€.

10 – FACTURATION TERRAIN NON ENTRETENU

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que selon l'article L2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure. Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit (...)* »

Monsieur le maire propose ainsi de facturer les travaux d'entretien, des frais administratifs et d'affranchissement des courriers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE**, en application de l'article L2213-25 du CGCT de facturer au propriétaire (ou de ses ayants droit) concerné :
 - Frais de fauchage : 80€ de l'heure ; broyage ou élagage : 120€ de l'heure,
 - Frais administratif (temps passé à la gestion du dossier) : 50€ (forfait),
 - Frais d'affranchissement au tarif en vigueur des recommandés avec AR.

11 – CONVENTION PORTAGE REPAS CANTINE ANNÉE 2020-2021

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que SOGIREST et STB (Saveurs et Traditions du Bocage) ont fait une proposition financière concernant la livraison de repas de la cantine de l'école « Les Jaumarins » pour la prochaine année scolaire 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE**, de valider la proposition de STB pour l'année 2020-2021 **au tarif unitaire de 3,22€TTC par enfant.**

12 – TARIF REPAS CANTINE ANNÉE 2020-2021

Suite à l'approbation de la convention STB (Saveurs et Traditions du Bocage) pour l'année scolaire 2020-2021, il est nécessaire de fixer le montant du repas pour l'année scolaire 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE** le prix du repas à **3,20€**, quelle que soit la commune de résidence, **à partir du 1^{er} septembre 2020.**

13 -LOTISSEMENT LA SOURCE

VOTE DU BUDGET 2020

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses	7 330,68€
Recettes	7 330,68€

Fonctionnement

Dépenses	91 252,05€
Recettes	91 252,05€

14 - LOTISSEMENT DES ROSSIGNOLS

VOTE DU BUDGET 2020

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses	34 867,74€
Recettes	34 867,74€

Fonctionnement

Dépenses	34 867,74€
Recettes	34 867,74€

15 - LOTISSEMENT DU PRÉ CADET

VOTE DU BUDGET 2020

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses	9 028,44€
Recettes	9 028,44€

Fonctionnement

Dépenses	9 028,44€
Recettes	9 028,44€

16 - COMMUNE

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de vote des taux des taxes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les taux des différentes taxes pour l'année 2020 qui sont identiques à 2019 :

- taxe d'habitation (maintien obligatoire)	13,79 %
- taxe foncière (bâti)	16,92 %
- taxe foncière (non bâti)	45,89 %

VOTE DU BUDGET 2020

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses 1 110 514,20€ (dont 427 704,21€ de Restes à réaliser)

Recettes 1 110 514,20€ (dont 479 941,24€ de Restes à réaliser)

Fonctionnement

Dépenses 1 150 411,14€

Recettes 1 150 411,14€

17 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

↳ Yannick COITE est le nouveau président du RPI depuis le 22 juin 2020.

↳ Le RPI recherche une personne pour accompagner les enfants dans le bus les matins et les soirs, à compter du 01.09.2020.

La séance est levée à 20h50.